

## DECISION DE CERTIFICATION

27/07/2023

# Client : 220691

**9395-1788 Québec inc.**

317, 2e Avenue Domaine Morin  
ST-GABRIEL-DE-BRANDON, Quebec, J0K 2N0

**Date de contrôle : 03/07/2023**

**Type de contrôle : Contrôle annuel**

### Référentiel(s)/service(s):

- Cahier de charge pour l'appellation biologique du Québec (CARTV).
- COR: Régime Bio Canada incluant la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC) et les Normes canadiennes biologiques (CAN/CGSB 32.310, CAN/CGSB 32.311 et/ou CAN/CGSB 32.312).
- Les termes de l'Accord sur l'équivalence des produits biologiques entre le Canada et les États Unis (USCOEA).
- Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

### CERTIFICATION PRODUIT BIOLOGIQUE

ECOCERT CANADA a vérifié la conformité aux exigences de certification pour le périmètre certifié et **maintient votre certification** conformément à la section C.2.5.9 du Manuel de fonctionnement du Régime Bio Canada (MF).

Veuillez consulter le Certificat de Produit Biologique ci-joint pour les détails et la portée de la certification de vos produits.

La certification vous autorise à utiliser la marque ECOCERT sur vos documents commerciaux (publicité, étiquetage, affichage, etc.) pour les produits certifiés, selon la réglementation en vigueur.

La décision demeure valide jusqu'à ce que les résultats de la prochaine évaluation annuelle d'ECOCERT CANADA nous amène à prendre une nouvelle décision ou encore jusqu'à ce que des éléments nouveaux nous incite à prendre des mesures additionnelles (MF C.2.4.3)

On vous rappelle que conformément à l'alinéa 352 de la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), vous êtes tenus d'aviser immédiatement par écrit ECOCERT CANADA de tout changement qui pourrait avoir un effet sur la certification, de même que de toute plainte reçue à l'égard de l'intégrité biologique du produit biologique visé par la certification.

### Étiquettes :

Nous vous rappelons que vos maquettes d'étiquettes doivent nous parvenir pour approbation avant leur impression. Les étiquettes de vos produits doivent être conformes aux réglementations en vigueur du pays d'importation. Veuillez noter que le service de validation d'étiquette est un service facturable.

### RÉSULTAT DE LA REVUE DU RAPPORT D'AUDIT

#### LISTE DES NON-CONFORMITÉS ACTIVES DES AUTRES AUDITS

Aucun précédent écart non levé

**Liste des abréviations :**

**ACIA** : Agence canadienne d'inspection des aliments

**CAN/CGSB 32.310** : Systèmes de production biologique : principes généraux et normes de gestion

**CAN/CGSB 32.311 ou LSP** : Systèmes de production biologique : liste des substances permises

**CAN/CGSB 32.312** : Systèmes de production biologique : aquaculture - principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises

**CGV** : Conditions générales pour la certification de produits issus de l'agriculture biologique - Ecocert Canada

**COR** : Régime Bio Canada (RBC)

**MF** : Manuel de Fonctionnement du régime bio Canada

**RSAC** : Règlement sur la salubrité des aliments au Canada

Bien à vous,

**EL MATBOUE Fouzia**  
Chargé(e) de certification



Page 2 sur 2